

## **Traite et trafic des êtres humains :** **une gangrène souterraine qui exploite** **la misère de migrants fragilisés**

La vie des migrants, partis – ou plus souvent chassés – de chez eux à cause de la guerre, de la misère, du climat et de multiples autres raisons, s'inscrit très souvent dans une forme de vulnérabilité dont certaines personnes sans scrupule n'hésitent pas à essayer de tirer un profit personnel. La forme la plus abjecte de cette exploitation est liée à ce qu'on appelle couramment « la traite et le trafic des êtres humains ». C'est pour évoquer les contours de cette exploitation que le CRIPEL (Centre régional d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège) a cédé les rênes d'une de ses midi-conférence au directeur de l'asbl Sürya, Christian Meulders. Avec, à la clé, un exposé qui a alterné l'évocation de l'insoutenable et les pistes permettant de sortir de la spirale de cet enfer.

Trois centres spécialisés ont été mis sur pied pour initier et encadrer le volet humanitaire de la politique belge de lutte contre la traite des êtres humains. C'est dans ce cadre que l'association Sürya est née officiellement en 1995 à Liège. Institution spécialisée dans l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des victimes de la traite et du trafic international des êtres humains, l'asbl s'attache à favoriser l'intégration et l'insertion de ces victimes dans notre société, y compris via un retour volontaire éventuel dans leur pays d'origine, tout en assurant l'information et la sensibilisation à cette problématique, ainsi qu'une contribution indirecte au démantèlement des réseaux de traite et de trafic.

### **La troisième forme financière de criminalité**

Le phénomène d'exploitation des êtres humains comprend deux volets : la traite et le trafic. Sur le plan planétaire, ces deux formes de criminalité constituent ensemble la troisième forme d'apport d'argent dit sale, après la drogue et le trafic d'armes, ce qui explique l'intérêt croissant des réseaux criminels pour le business juteux qu'elles représentent. Le problème est donc d'autant plus profond et complexe. En Belgique,

il concerne toute personne présente sur le territoire qui peut se retrouver dans une situation d'exploitation et atteste que l'esclavage n'est pas aboli chez nous.

En fait, c'est une évidence, les autorités n'ont, au départ, aucune mainmise sur la question migratoire. Il s'agit d'un phénomène naturel permanent qui prend place dans la continuité de différentes circonstances de vie des personnes qui décident de quitter leur terre natale pour diverses raisons : sécurité politique, climatique, discrimination religieuse, sexuelles, travail, études, etc. La migration existe dans toutes les régions du monde, même si elle est plus cruciale dans certaines, et elle est même présente entre pays européens. Pour les populations les plus fragiles, elle s'accompagne souvent de conditions de voyage déplorables, organisées ou non, avec des risques de mourir en cours de trajet.

### **Détecter les indicateurs du phénomène**

Dans le cas évoqué lors de cette midi-conférence, la traite et le trafic des êtres humains regroupent les actions qui contribuent illégalement, de quelque manière que ce soit, directement ou via un intermédiaire, à permettre l'entrée, le transit ou le séjour d'une personne hors Union européenne dans le but d'en tirer un avantage patrimonial. La mise au travail d'étrangers en séjour illégal avec fraude sociale (salaires et ONSS) constitue, par exemple, un avantage patrimonial.

L'infraction concerne notamment le fait de recruter, transporter, transférer, héberger, accueillir une personne concernée, ou de prendre ou transférer le contrôle exercé sur elle dans différents domaines. Le premier, très fréquent, est celui de la prostitution et d'autres formes d'exploitation sexuelle. Le deuxième est celui de l'exploitation pour la mendicité, un fléau qui s'étend aux mineurs et aux personnes handicapées. Le troisième est celui de l'exploitation par le travail dans des conditions contraires à la dignité humaine. Cette exploitation concerne de nombreux secteurs d'activité : la restauration, la construction, la boulangerie, le transport, le nettoyage, le tri des vêtements, la distribution de toutes boîtes, le sport, etc. Le quatrième concerne le prélèvement d'organes ou de matériel corporel humain, mais il est rare en Belgique. Et le cinquième est celui de faire commettre par la personne un crime ou un délit contre son gré ; cela va de la vente et de la culture des stupéfiants au vol

sous de multiples formes (dans les habitations, sur les chantiers, etc.). À noter que la victime de traite des êtres humains qui prend part à des infractions qui sont la conséquence directe de son exploitation n'encourt aucune peine consécutive à ces infractions.

L'une des étapes les plus cruciales du travail autour de la traite et du trafic des êtres humains est celle de la détection du phénomène. Plusieurs indicateurs peuvent néanmoins se montrer révélateurs d'une situation problématique. Parmi ceux-ci, il y a, par exemple, le fait que la personne ne peut pas s'exprimer librement ou qu'elle n'a pas le choix de son interprète. Il y a aussi le fait d'être porteur de faux papiers ou documents de voyage, ou de ne pas en posséder. S'y ajoutent des preuves comme le fait de subir des violences ou des menaces, d'être incapable de quitter son environnement de travail, de porter des stigmates liés au travail ou des signes de non-propreté (traces de peinture ou de plâtre sur le corps ou les vêtements, etc.), d'être peu ou pas rémunéré, d'avoir peu ou pas de vie sociale, ou de ne pas connaître son environnement (son quartier, les commerces proches, etc.).

### **Assistance aux victimes et lutte contre la traite**

Dans ce contexte, le travail d'une asbl comme Sürya comprend des missions qui relèvent, d'une part, de l'assistance aux victimes et, d'autre part, de la coopération dans la lutte contre la traite des êtres humains. Le premier volet regroupe six types de mission : l'accueil et le traitement des signalements de victimes potentielles, l'hébergement des victimes dans une maison d'accueil sécurisée de 16 lits, les accompagnements juridique, administratif et psychosocial des victimes et, enfin, l'aide au retour volontaire. Le deuxième volet des missions, celui de la coopération, se subdivise, lui, en trois types de mission : la récolte de données pour informer la politique de lutte contre la traite des êtres humains, l'action de sensibilisation, d'information et de formation, et la collaboration avec les partenaires dans l'approche multidisciplinaire de la lutte contre la traite des êtres humains.

### **Dominique Watrin**

Pour plus d'informations sur Sürya et ses activités : <https://www.asblsurya.org/>